

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 1^{er} février 2019

Le microcrédit à La Réunion

Un accès au crédit pour les plus fragiles

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie une note sur le microcrédit à La Réunion. Celle-ci complète l'étude réalisée sur l'inclusion bancaire¹. Elle dresse un panorama du paysage du microcrédit dans l'île et son dynamisme de 2010 à 2018.

L'ACCÈS AU FINANCEMENT PAR LE MICROCRÉDIT

Le microcrédit accompagné s'inscrit comme un des moyens de favoriser l'inclusion financière des populations fragiles et offre des possibilités de financement à des emprunteurs qui n'auraient pas, ou difficilement, accès au crédit traditionnel. En effet, à l'inverse du droit au compte, le « droit au crédit » n'existe pas. Ainsi, 3,5 % des ménages réunionnais se voient refuser l'octroi d'un crédit par les établissements traditionnels en 2015, selon l'enquête Patrimoine de l'Insee. Cette même année, 15 % des ménages réunionnais ont renoncé à demander un crédit en pensant qu'il serait refusé.

UNE NETTE PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ DU MICROCRÉDIT

À La Réunion, le financement par le microcrédit connaît un franc succès ces dernières années, passant de moins de 4 millions d'euros de prêts octroyés en 2010 à 11 millions d'euros en 2018 pour près de 1 700 microcrédits accordés. Le microcrédit professionnel classique, destiné au financement de créations d'entreprise et porté par l'Adie Réunion, concentre la moitié des montants alloués et progresse de 19 % par an entre 2010 et 2018. Les bénéficiaires du microcrédit professionnel restent majoritairement des personnes exclues du marché du travail. Plus de la moitié des micro-emprunteurs soutenus en 2017 sont demandeurs d'emploi ou inactifs au moment de leur demande de prêts. Le microcrédit personnel, qui a vocation à financer des projets d'accès à un emploi salarié ou d'insertion sociale (permis de conduire, véhicule automobile, etc.), contribue également à cette bonne orientation (+29 % en moyenne par an entre 2010 et 2018).

L'ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DU MICROCRÉDIT

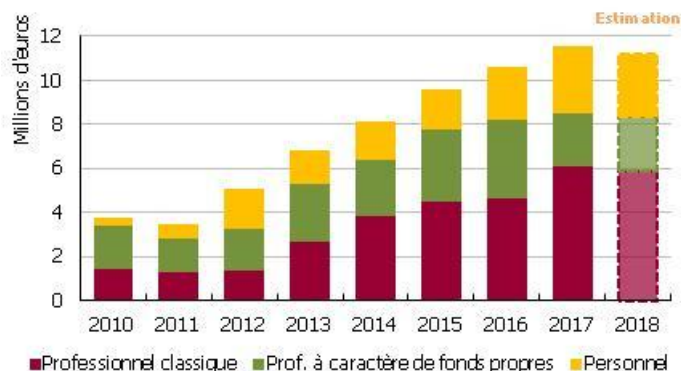
Qu'il soit personnel ou professionnel, le microcrédit repose sur l'accompagnement. Ce dernier contribue, en effet, de manière décisive à l'insertion sociale de ces personnes. Ce suivi particulier peut être mis en place grâce à un système de subventionnement adéquat.

Bien que ces bénéficiaires n'aient a priori pas la solvabilité suffisante pour le système bancaire classique, cet accompagnement permet d'afficher des taux d'impayé faibles et une pérennité des entreprises supérieure à celle observée sur l'ensemble de l'économie réunionnaise.

Cette dynamique favorable du microcrédit devrait se poursuivre. En effet, l'État souhaite élargir la diffusion du microcrédit en assouplissant le cadre réglementaire. Par ailleurs, le lancement par la Région Réunion d'un nouveau dispositif d'aide à la création d'entreprises baptisé « Cap Création » s'inscrit dans cette dynamique.






¹ cf. note expresse n° 539 « [L'inclusion bancaire à La Réunion : une fragilité à accompagner](#) », décembre 2018.

Montant des microcrédits



Sources : Adie Réunion-Mayotte, France Initiative et IMF Créasol

Paysage du microcrédit à La Réunion

	Personnels	Prof. classique	Prof. à caractère de fonds propres	Garantie de microcrédit prof.	Micro-assurance
	✓	✓	✓		✓
			✓		
			✓	✓	
	✓	✓			
					✓

LE DISPOSITIF DES CORRESPONDANTS TPE

À l'image de la Banque de France, l'IEDOM met à la disposition des très petites entreprises (TPE) depuis 2017 un interlocuteur chargé de les accompagner tout au long du cycle de vie de l'entreprise (création, développement, choix de financement, gestion, transmission, et, le cas échéant, prévention et traitement des difficultés). Le Correspondant TPE a pour mission d'accueillir les chefs d'entreprise pour écouter et comprendre leurs besoins, afin de les orienter vers les dispositifs, organismes et interlocuteurs les plus adaptés. À La Réunion, il peut être contacté via le courriel suivant TPE974@iedom-reunion.fr ou par téléphone au 02 62 90 71 00.

La Banque de France a décidé de renforcer son soutien aux TPE en les aidant à approfondir leurs connaissances sur les aspects financiers et de gestion. Ainsi, la Banque de France créera en 2019 un portail dédié à la culture financière des entrepreneurs, plateforme fédératrice d'informations et de formations à destination des dirigeants des TPE, dont comme contenu ludique, le jeu de sensibilisation à l'analyse financière #Aventure Entrepreneur lancé en octobre 2018.



Pour lire « [Le microcrédit à La Réunion : un accès au crédit pour les plus fragiles](#) ».

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 23